

### *Actualisation du statut des personnels des administrations parisiennes : un chantier d'ampleur pour le premier semestre 2012*

L'article 4 du décret 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux administrations parisiennes précise que la loi du 26 janvier 1984 est applicable aux personnels des administrations parisiennes dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2001.

Dans ces conditions, toutes les lois qui ont été publiées depuis lors et notamment celle sur la réforme du dialogue social de 2010, ne sont pas applicables. Une actualisation s'avère donc nécessaire.

L'Exécutif municipal souhaite que cette actualisation intervienne dans le respect des particularités du statut parisien qui est dérogoatoire au droit commun. Dans ce cadre, l'UCP veillera à ce que soient incluses les dispositions favorables aux personnels, sans bouleverser l'ordre juridique existant. Les dérogations devraient normalement être maintenues notamment en ce qui concerne la répartition des agents par corps et la rémunération.

Des réunions de travail avec les organisations syndicales représentatives devraient prochainement permettre d'aborder différents points tels que l'éventuel alignement de la désignation des représentants du Personnel sur la fonction publique territoriale, l'introduction d'une expérimentation de l'entretien d'évaluation qui remplacerait l'entretien de notation, ainsi que la durée minimale dans chaque échelon, que l'UCP revendique depuis longtemps.

L'UCP a toujours affiché son attachement au statut spécifique parisien, qui doit toutefois évoluer pour y inclure les ajustements favorables aux personnels. Pour cela, un calendrier de travail précis est indispensable.

### *CTP de la Direction des ressources humaines*

Au cours du comité technique paritaire de 9 décembre dernier, étaient à l'ordre du jour la réorganisation de la DRH, le plan de prévention des absences et la charte d'accueil du bureau du recrutement et des concours.

### *La réorganisation de la DRH*

Cette réorganisation s'inscrit dans le prolongement de la démarche de changement entreprise depuis octobre 2010 au sein de la DRH qui s'engage d'ici à 2014 dans un ambitieux programme de travail comportant des missions nouvelles, telles que :

- \*le renforcement du dialogue de gestion avec les directions,
- \* une meilleure information sur les actions conduites,
- \* un renforcement de la gestion prévisionnelle,
- \* une politique plus structurée à l'égard de l'encadrement supérieur.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, la DRH se réorganise en 4 sous directions, mettant l'accent sur :

- \* le pilotage et le partenariat,
- \* l'encadrement supérieur et l'appui au changement,
- \* la gestion des personnels et des carrières,
- \* la prévention et les actions sociales et de santé.

Si l'UCP s'est félicitée de la création d'une sous-direction dédiée à l'encadrement supérieur, aboutissement d'une ancienne revendication pour certains corps, elle a souhaité qu'il ne s'agisse pas d'un simple affichage, notamment au regard d'une réforme à effectifs constants.

Cette nouvelle approche induira en effet des méthodes de travail innovantes, le besoin de nouvelles compétences, la mise en place d'un plan d'action ambitieux qui mettra l'accent sur l'encadrement, auquel seront demandés encore plus d'efforts. Alors que ses activités ne cessent de croître, la DRH a perdu 45 postes entre 2007 et 2011, auxquels s'ajouteront les 4 suppressions supplémentaires de 2012... Cela contribue à la fragilisation de ses services et au développement du mal-être au travail.

Enfin l'UCP a dénoncé le manque manifeste d'information de certains personnels pourtant directement concernés par la création de la sous-direction de l'encadrement supérieur.

Pour ces raisons, l'UCP s'est abstenue lors du vote sur cette réorganisation de la DRH.

### **Le plan de prévention des absences à la DRH**

Le plan présenté par la DRH propose un certain nombre d'actions qui nous ont paru intéressantes, les objectifs affichés étant de :

- \* gérer le temps des équipes,
- \* améliorer la santé/sécurité au travail,
- \* mieux reconnaître l'encadrement,
- \* faire de l'entretien de notation une occasion de reconnaissance,
- \* donner des perspectives de mobilité et de carrière, internes à la direction dans le même type de fonctions, ou hors de la direction, ainsi que des possibilités fondées de promotion,
- \* mieux reconnaître l'implication des différents professionnels de la santé.

En revanche, ce plan inclut l'entretien de retour d'absence après notamment un congé de maladie ordinaire. L'UCP a rappelé son opposition ferme à cette mesure.

Devant l'opposition unanime des organisations syndicales représentées au CTP de la DRH, la présidente a proposé de scinder en deux le vote sur le plan proposé par la direction. L'UCP a voté favorablement le plan de prévention expurgé et a voté contre l'entretien de retour d'absence.

### **La charte d'accueil du bureau du recrutement et des concours**

A l'occasion de cette communication, il est apparu que les travaux de rénovation de l'espace d'accueil ont été confirmés pour le premier semestre 2012 ; l'accueil restant opérationnel, l'UCP sera très attentive aux conditions de travail des personnels pendant cette période.

### **CAS VP : rationalisation des coûts et mutualisation de fonctions, jusqu'où aller ?**

Des postes d'encadrement sont régulièrement supprimés au nom de la rationalisation des coûts. Après le regroupement en pôles des directions de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et de centres d'hébergement d'urgence (CHU), ce sont les directions des sections d'arrondissement qui sont touchées. Celles des six premiers arrondissements sont regroupées deux par deux pour n'en former plus que trois.

Le CAS VP mutualise des fonctions, comme on dit ici pudiquement. En fait, ce sont des postes d'encadrement qui sont supprimés dans des structures de terrain, alors que l'on y constate, au quotidien, un accroissement constant des missions.

Rationaliser les coûts est une démarche certes louable, mais il conviendrait également de prendre en compte d'une part, les conditions de travail des personnels qui vont devoir gérer des structures parfois géographiquement peu proches et d'autre part, la qualité du service rendu qui sera affectée par l'éloignement de l'encadrement.

## Promotions

La CAP des secrétaires administratifs s'est déroulée le vendredi 16 décembre dernier ; l'intersyndicale dont fait partie l'UCP, a obtenu sept nominations de plus à la classe supérieure.

Ont été promus au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, spécialité administration générale : Marie-Claude FLANQUART (cabinet du maire), Brigitte PONTIER (Conseil de Paris), Annick LECRIVAIN (DA), Patricia PULICANI (DAC), Marc HENNETON (DASCO), Brigitte JEAN (DASCO), Nicolas MOLOTKOFF (DASCO), Jean-Bertrand GUINANT (DASES), Nelly JEANNE (DASES), Gilbert TRUONG VINH TONG (DASES), Muriel HERVIER (DDEEES), Monique JAWORSKA (DEVE), Frédérique HELLE (DEVE), Dominique BETTON (DF), Patrice LEPELTIER (DFPE), Huguette BREMOND (DILT), Gérard SALINAS (DJS), Evelyne LAMIOT (DLH), Nathalie BESANCON (DLH), Vincent LESPORT (DPA), Edith DROZD (DPE), Patrick CHAUBET (DPE), Mireille MODESTIN (DPVI), Christine SOLAIRE (DRH), Catherine LALOUX (DRH), Nadine PALCZEWSKI (DRH), Michel BESSON (DSTI), Catherine LECLERCQ (DU), Jany PERLEMUTER (DU), Evelyne ARBOUN (DUCT), Françoise ERRECALDE (DUCT), Jocelyne DUJOUR (DUCT), Patrick BOISGARD (DUCT), Murièle LE MARQUAND (DVD), Marie-Luce VELUT-FORLINI (DVD) et Francis JESTIN (SGVP).

Ont été nommés au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, spécialité action éducative: Eric DUHAUSSE (DASCO), Philippe FEUILLARADE (DASCO), Saliha AMIRAT de CARVALHO (DASCO) et Jean-Luc BECQUART (DASCO).

Par ailleurs, ont été reçus à l'examen professionnel pour accéder au grade de technicien supérieur : Nicolas BELLEC (DVD), Rodolphe POULOT (DEVE), Sylvère NICOLAS (DPE), Pascal FRANKIEWICZ (SGVP) et Djemel BEN AZIZ.

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

## **Bonnes fêtes de fin d'année**

Comme chaque année à pareille époque, l'UCP Flash prend quelques jours de vacances pour mieux vous retrouver au début du mois de janvier prochain. En attendant, la rédaction, au nom de l'UCP, vous souhaite de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année !

<p><b>Union des Cadres De Paris</b> 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
---